

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 20 FEVRIER 2024 A 19H00

Présents à la séance : 21

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le **20 FEVRIER A 19H00**

Extrait affiché le :
26 février 2024

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire
De ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

1^{ère} séance 2024

Présents : M. le Maire, M. CHMIDLIN Stéphane, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, M. SALÉRIO Philippe, Mme DUPONT Virginie, Adjointes et Adjoint, M. BREGEOT Claude, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, Mme RAIZNER Stéphanie, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, M. BURGER Emmanuel, conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Dispositif de vidéoprotection
Dépôt de demandes de subventions.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme FERREIRA-PIERRAT Maria à M. COLIN Joël
Mme DEL MASTRO Marie-Claire à M. le Maire
M. FINANCE Michaël à M. CHMIDLIN Stéphane

Absents excusés :

Mme TRIQUET Nadia
Mme ACCILI Micheline
M. EVRARD Luc
Mme SCHILLINGER Stella
Mme ELI Emilie

N° 02/2024

Secrétaire de séance : M. PIERRAT-LABOLLE Julien

Au vu de la situation géographique de la Commune et de son urbanisation, des altérations du flux de transmission radio des données filmées par les caméras de vidéoprotection sont régulièrement constatées au niveau de plusieurs secteurs.

Par ailleurs, la municipalité a décidé de procéder à une extinction programmée de l'éclairage public ; ce qui influe sur certains ponts radios qui sont alimentés via des batteries qui étaient jusque-là rechargées grâce au système d'éclairage.

Le déploiement de la fibre optique sur la commune, par la souscription à un groupe fermé d'utilisateurs, permettrait d'améliorer la transmission des données filmées.

Au vu de l'enveloppe des travaux de 48 915 € hors taxes nécessaire à cette modification,

Monsieur Bernard RAMBOURG apporte une information au Conseil Municipal sur les dispositifs d'aides financières portés par l'ETAT et la Région GRAND EST qui allégeraient sensiblement le coût des travaux.

Ces explications entendues,

Le Conseil Municipal présent et représenté, après en avoir délibéré, décide :

- De la modification du dispositif de vidéoprotection pour une centralisation par la fibre optique "LOSANGE" pour un coût global de 48 915 € hors taxes,
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer des demandes de subvention auprès de l'Etat au titre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) en vue de bénéficier d'une aide de 24 457 euros ainsi qu'auprès des services de la Région Grand Est permettant de solliciter une aide de 14 675 € selon le plan de financement ci-joint.

L'enveloppe globale de travaux retenue par la Région GRAND EST est réduite à 33 830 € hors taxes du fait de la non prise en compte des travaux de génie civil chiffrés à 15 085 € hors taxes.

Ainsi fait et délibéré, en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,